

Bruxelles, le 20.5.2020  
COM(2020) 380 final

ANNEX

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**

**Ramener la nature dans nos vies**

## ANNEXE

*Les mesures présentées dans le présent plan d'action sont ou seront mises en place conformément aux principes du programme d'amélioration de la réglementation, y compris les évaluations et analyses d'impact éventuellement requises.*

| Principales actions à mettre en œuvre par la Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Calendrier indicatif |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>UN RÉSEAU COHÉRENT DE ZONES PROTÉGÉES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
| Critères et orientations relatifs à l'identification et à la désignation de zones protégées et de corridors écologiques, à une planification appropriée de la gestion et à la manière dont d'autres mesures efficaces de conservation par zone et l'écologisation des villes peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de protection de la nature de l'UE à l'horizon 2030.       | 2020                 |
| Évaluation des progrès accomplis par l'UE dans la réalisation de ses objectifs pour 2030 en matière de zones protégées et évaluation de la nécessité d'une action supplémentaire, de nature législative ou autre.                                                                                                                                                                         | D'ici 2024           |
| <b>UN PLAN DE RESTAURATION DE LA NATURE DANS L'UE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |
| Proposition d'objectifs de restauration de la nature dans l'Union                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2021                 |
| Orientations relatives à la sélection des espèces et des habitats afin de faire en sorte qu'au moins 30 % des espèces et des habitats protégés qui ne présentent pas actuellement un état favorable entrent dans cette catégorie d'ici à 2030 ou affichent tout au moins une tendance positive.                                                                                           | 2020                 |
| Révision de la directive sur une utilisation durable des pesticides et amélioration des dispositions relatives à la gestion intégrée des organismes nuisibles.                                                                                                                                                                                                                            | 2022                 |
| Réexamen et révision éventuelle de l'initiative européenne sur les pollinisateurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2020                 |
| Mesures destinées à faire en sorte que les plans stratégiques relevant de la PAC adoptés par les États membres fixent des valeurs nationales explicites concernant les objectifs pertinents de la stratégie sur la biodiversité et de la stratégie «De la ferme à la table», en s'appuyant entre autres sur les instruments de la PAC et sur la mise en œuvre de la directive «Habitats». | Dès 2020             |
| Plan d'action pour l'agriculture biologique pour la période 2021-2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2020                 |
| Révision de la stratégie thématique en faveur de la protection des sols                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2021                 |
| Nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts, comprenant une feuille de route pour la plantation d'au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030.                                                                                                                                                                                                                    | 2021                 |
| Poursuite du développement du système d'information forestière pour l'Europe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Dès 2020             |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Lignes directrices concernant les pratiques respectueuses de la biodiversité telles que le boisement, le reboisement et la sylviculture proche de la nature.                                                                                                                                 | 2021     |
| Évaluation de l'offre et de la demande de biomasse au niveau mondial et de l'UE, ainsi que de sa durabilité.                                                                                                                                                                                 | En cours |
| Étude sur la durabilité de l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie.                                                                                                                                                                                             | 2020     |
| Orientations opérationnelles relatives aux nouveaux critères de durabilité de l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie.                                                                                                                                          | 2021     |
| Révision des données relatives aux biocarburants qui présentent un risque élevé de changement d'utilisation des terres et établissement d'une trajectoire pour leur élimination progressive d'ici à 2030.                                                                                    | 2021     |
| Nouveau plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins.                                                                                                                                                                              | 2021     |
| Orientations et soutien aux États membres en vue de recenser les sites et de les aider à mobiliser les fonds nécessaires au rétablissement de 25 000 km cours d'eau à courant libre.                                                                                                         | 2021     |
| Orientations techniques adressées aux États membres concernant les mesures à prendre en vue du réexamen des permis de captage d'eau et d'endiguement et du rétablissement des flux écologiques dans les plans de gestion des bassins hydrographiques révisés.                                | 2023     |
| Création de la plateforme de l'Union pour l'écologisation urbaine dans le cadre d'un nouvel «accord de ville verte» conclu avec les villes et les maires.                                                                                                                                    | 2021     |
| Orientations techniques relatives à l'écologisation de l'espace urbain et assistance en vue de la mobilisation de fonds et du renforcement des capacités des États membres et des autorités locales et régionales, notamment pour l'élaboration de plans d'écologisation de l'espace urbain. | 2021     |
| Plan d'action pour la gestion intégrée des nutriments.                                                                                                                                                                                                                                       | 2022     |
| <b>PERMETTRE UN CHANGEMENT PORTEUR DE TRANSFORMATION</b>                                                                                                                                                                                                                                     |          |
| Évaluation de l'efficacité du nouveau cadre de gouvernance en matière de biodiversité fondé sur la coopération et de la nécessité d'adopter une approche renforcée, contraignante ou non, de la gouvernance en matière de biodiversité.                                                      | 2023     |
| Réexamen et révision éventuelle de la directive sur la protection de l'environnement par le droit pénal.                                                                                                                                                                                     | 2021     |
| Nouvelle initiative sur la gouvernance d'entreprise durable abordant les questions des droits de l'homme, du devoir de diligence en matière d'environnement et de l'obligation de diligence raisonnable dans les chaînes de valeur économiques.                                              | 2021     |
| Contribution au lancement d'un mouvement des entreprises européennes au service de la biodiversité                                                                                                                                                                                           | Dès 2020 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Stratégie renouvelée en matière de finance durable                                                                                                                                                                                                                            | 2020     |
| Acte délégué au titre du règlement relatif à la taxinomie afin d'établir une classification commune des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.                            | 2021     |
| Méthodes, critères et normes pour mieux intégrer les considérations relatives à la biodiversité à tous les niveaux du processus décisionnel dans le secteur public et dans les entreprises et pour mesurer l'empreinte des produits et des organisations sur l'environnement. | 2021     |
| Promouvoir une initiative internationale pour la comptabilisation du capital naturel                                                                                                                                                                                          | 2021     |
| Mise en place d'un nouveau Centre de connaissances pour la biodiversité                                                                                                                                                                                                       | 2020     |
| Proposition de recommandation du Conseil en vue d'encourager la coopération dans l'éducation en matière de durabilité environnementale, notamment l'éducation à la biodiversité.                                                                                              | 2021     |
| <b>L'UNION EUROPÉENNE POUR UN PROGRAMME MONDIAL AMBITIEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ</b>                                                                                                                                                                                    |          |
| Négociation d'un accord sur un nouveau cadre ambitieux en faveur de la biodiversité pour l'après-2020 lors de la 15 <sup>e</sup> conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique (COP15 de la CDB).                                                        | 2020-21  |
| Négociation d'un accord ambitieux sur la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale et sur la désignation de trois vastes zones marines protégées situées dans l'océan Austral.                                                    | Dès 2020 |
| Évaluation de l'incidence des accords commerciaux sur la biodiversité et actions de suivi, le cas échéant.                                                                                                                                                                    | Dès 2020 |
| Mesures visant à éviter ou à limiter la mise sur le marché de l'Union de produits associés à la déforestation ou à la dégradation des forêts.                                                                                                                                 | 2021     |
| Révision du plan d'action de l'UE contre le trafic des espèces sauvages                                                                                                                                                                                                       | 2021     |
| Proposition en vue du durcissement des règles applicables au commerce de l'ivoire dans l'UE                                                                                                                                                                                   | 2020     |
| Initiative «NaturAfrica» visant à protéger la faune et la flore sauvages ainsi que les écosystèmes essentiels.                                                                                                                                                                | Dès 2021 |